



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de réaménagement de la Place Charles de Gaulle et de ses abords
GIVORS – LES VERNES (69)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole de Lyon

Raison sociale

Métropole de Lyon

N° SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VESSILLER

Prénom(s)

Béatrice

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Rubrique n°6	- Réaménagement de voiries en vu de leur apaisement (aménagement de pistes cyclables, végétalisation...)
- Rubrique n°41	- Modification de 116 places de stationnements dont 24 seront supprimées, pour un total restant de 92 places ouvertes au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement consistera en des modifications de la voirie, des espaces publics et de leurs équipements, aménagements paysagers, réseaux urbains de compétence métropolitaine.

Aucune surface de plancher ne sera développée.

Le projet comprend ainsi :

- L'aménagement d'un espace marché d'une capacité d'environ 45 étals ;
- L'aménagement d'espaces « détente » adressés aux femmes, enfants et seniors : espace de glisse urbaine, terrain de pétanque...
- La refonte de 116 stationnements aériens ouverts au public ;
- La refonte des voiries et accès à ces stationnements.

Ces différents espaces publics seront végétalisés.

Le mode de gestion des eaux pluviales sera revu dans le cadre du projet (infiltration et rejet au réseau)

La surface de la place est d'environ 2400 m² et les espaces contigus (parkings et circulations) représentent une surface d'environ 8 200 m², pour un total d'environ 10 600 m².

Voir annexes volontaires n°1 et 4 pour plus d'informations

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait suite à la volonté de requalifier et d'apaiser la place Charles de Gaulle, la place du marché et l'espace central du quartier des Vernes à Givors. Les principaux objectifs et enjeux en sont :

- Apporter une solution au problème du parking en retrait de la place à l'ouest, régulièrement squatté et utilisé pour le trafic de drogues ;
- Intégrer les problématiques de mobilités : conservation de zones de stationnements sur la place Charles de Gaulle, amélioration des cheminements piétons, aménagements cyclables ;
- Rendre l'espace public aux femmes et aux populations sensibles, favoriser le vivre ensemble en intégrant :
 - un espace ludique dédié aux femmes, enfants et seniors,
 - un espace marché au cœur de la place ;
 - des zones de pause le long des cheminements piétons (bancs, etc.).
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains et apaiser le cadre de vie par la végétalisation des espaces publics et la désimperméabilisation de certaines surfaces
- Améliorer la gestion des eaux pluviales et limiter les ruissellements en zone blanche du PPRNI

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase chantier sera de durée limitée et présentera des impacts réduits, puisqu'aucuns travaux de démolition ou de construction ne sont prévus.

Le chantier comprendra ainsi la destruction de certaines surfaces d'enrobés actuellement présentes sur la place et le réaménagement des voiries et des espaces publics. Les espaces créés ou réaménagés seront végétalisés en fin de chantier.

Les autorisations administratives nécessaires seront obtenues dans le cadre des travaux de préparation du site et les diagnostics nécessaires ont été réalisés (diagnostic amiante et HAP des enrobés) ou sont en cours de réalisation (diagnostic PEMD...).

Les conditions de circulation et de stationnement seront régulées durant la phase chantier pour éviter toute nuisance ou perturbation.

Les travaux seront phasés sur 12 mois, avec une livraison prévue en mai 2026

Voir annexes volontaires n°1 et 5 pour plus d'informations

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après son réaménagement, le site supportera les usages suivants :

- circulation automobile et piétonne des habitants du quartier des Vernes,
- stationnement des habitants,
- espace de détente et de sociabilisation avec des aires ludiques (terrain de pétanque, zone de glisse urbaine...) et des zones de pause sur les cheminements piétons végétalisés,
- espace commercial et événementiel extérieur sur la place du marché au centre du projet,
- espaces verts et bassins d'infiltration paysagers pour la gestion des eaux pluviales.

Le projet vise à contribuer à la reconversion et à l'apaisement du quartier des Vernes, tout en adressant les problématiques sociales actuellement observées avec les phénomènes de squat et de trafics.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- permis d'aménager, auquel sera joint la décision de l'AE sur le présent cas-par-cas,
- dossier de déclaration loi sur l'eau, dont le projet est joint en annexe volontaire n°3.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du site	10 600 m ²
Surface De Plancher	Aucune
Nombre de stationnements ouverts au public avant projet	116
Nombre de stationnements ouverts au public après projet	71

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : PLACE CHARLES DE GAULLE

Lieu-dit :

Localité : GIVORS

Code postal : 6 9 7 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : 0 4 ° 4 5 ' 4 7 " E Lat. : 4 5 ° 3 6 ' 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la Métropole Grand Lyon (révision 2 approuvée en 2019) : zonage URc1a

⁽¹⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type II "PLATEAU MORNANTAIS" (identifiant 820003154) à environ 1 km au nord-ouest ; - ZNIEFF de type II "ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES" (identifiant 820000351), à environ 1,5 km au sud-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) le plus proche du site se trouve à environ 2,5 km au nord-ouest. Il s'agit des "Landes du plateau de Montagny" (identifiant FR3800406).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche du site se trouve à environ 3 km au sud Il s'agit du "Pilat".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Givors est couverte par le PPBE de la Métropole de Lyon 2021-2024. Le PPBE 2024-2029 est en cours de consultation et devrait être approuvé à l'échelle de la Métropole et du département du Rhône. Les cartes de bruit ont été approuvées par arrêté préfectoral du 20/02/2023. Selon ces cartes, le site est en dehors de toute zone concernée par des nuisances associées au réseau routier ou ferroviaire. Le PLU-H ne recense aucune voie bruyante à proximité.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - MH : Canal de Givors / ancienne maison du canal, à env. 1,7 km au sud-est (id. 1907198539), - MH : Ancienne verrerie BSN-Glasspack Cheminée du four numéro 8, à env. 1,9 km au sud (id. 2110190012), - MH : Château de Chassagny, à env. 2 km à l'ouest (id. 1907198611).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, le site est en dehors de tout milieu humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Givors est concernée par le PPRI du Garon, le PPRI du Gier, le PPRI Vallée du Rhône aval, ainsi que par les PPRT des sociétés NOVASEP - FINORGA et TACS. Le site est en zone blanche de ces PPR mais concerné par des zonages du PLU-H de vigilance liés aux risques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Garon - approuvé par AP du 11/06/2015 / PPRI Gier - approuvé par AP du 09/11/2017 / PPRI Vallée du Rhône aval - approuvé par AP du 27/03/2017 / PPRT NOVASEP - FINORGA - approuvé par AP du 15/10/2013 / PPRT TACS - approuvé par AP du 24/10/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site CASIAS / BASOL ou SIS n'est recensé dans l'emprise. Un site CASIAS est recensé à environ 200 m, correspondant à une ancienne société de chauffage (SLEC). Un diagnostic amiante et HAP des enrobés a été réalisé, attestant de l'absence de pollutions (voir Annexe volontaire n°5).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie 2021 disponible sur le site internet de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, le site se trouve en dehors de toute Zone de Répartition des Eaux, en particulier de la ZRE "Nappe alluviale du Garon" (id. ZRED24).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan des servitudes du PLU-H de la Métropole ne recense aucun périmètre de protection de captage sur la commune de Givors.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se trouve à environ 2,9 km au nord : il s'agit du Vieux Village de Montagny (partie nord) - id. 136MHS1.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est recensé dans un rayon de 10 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé dans un rayon de 5 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ou rejet direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun rejet susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement la nappe. Les désimperméabilisations prévues favoriseront l'infiltration mais aucun impact négatif de la nappe n'est à prévoir : les espaces verts encaissés et le bassin enterré n'auront pas d'incidence négative sur les eaux souterraines. Les ouvrages prévus permettent d'assurer un phénomène de décantation et de filtration de la pollution avant d'atteindre la nappe. Voir annexes volontaires n°1 et 3.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition d'une partie des enrobés et installations existantes. Il générera des déchets de type BTP. La valorisation ou le réemploi d'une partie de ces déchets sont envisagés. De plus, un volume faible de déblais sera généré pour le creusement des bassins. Ces déblais seront réutilisés sur le site si leur état le permet ou évacués vers des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de construction utilisés ne seront pas prélevés sur le sol et sous-sol de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet viendra améliorer l'offre en équipements sur le quartier des Vernes : rénovation de la place du marché, des zones de stationnements et de circulation, création d'espaces détente, etc. Il sera desservi par les réseaux secs et humides déjà existants, qui seront étendus ou modifiés à l'échelle locale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Localisé au sein d'un milieu urbain, le site est actuellement largement artificialisé. Le projet entraînera dans une certaine mesure le renforcement des fonctionnalités écologiques via la végétalisation et la désimperméabilisation de certaines surfaces. Il implique en effet une diversification des habitats avec la création de noues paysagères, et la plantation de strates diversifiées (arbres, arbustes, prairies).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 identifiés se trouvent à environ 15 km du site d'étude. Aucun impact n'est pressenti au vu de la distance et du caractère densément urbanisé du quartier des Vernes. La plantation d'arbres de haute tige permettra la diversification des habitats pour l'avifaune.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbanisé, ne comprenant pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation industrielle ou carrière n'est présente aux abords immédiats du site. Les installations les plus proches sont la chaufferie EGMI à 100 m au sud-ouest et la déchetterie de Grigny à 200 m au nord-est. Aucune voie ferroviaire ou routière sujette à du TMD n'est recensée à moins de 500 m. Tout risque peut-être écarté sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte des risques naturels et technologiques du PLU-H identifie un risque d'inondation par ruissellement et de mouvement de terrain. Toutefois, le site se trouve en dehors des zonages réglementaires des PPRI en vigueur. Le secteur est également exposé à des remontées de nappe et un risque sismique. L'impact du projet sur les risques liés aux ruissellements sera positif au vu de la désimperméabilisation de certaines surfaces. Les risques liés au sous-sol seront pris en compte dans les études géotechniques du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules risques sanitaires sont ceux liés au trafic routier, amené à diminuer. Les mesures prises en phase chantier éviteront tout impact sanitaire (voir annexes volontaires n°1 et 5).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est exposé aux nuisances sanitaires liées au trafic routier urbain. Par ailleurs, le projet n'entraînera pas l'exposition de nouvelles populations séjournant sur le site (absence de logements...).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une diminution du trafic en lien avec la réduction des stationnements. A noter que l'opération prévoit la refonte des voiries présentes sur les espaces publics et leur apaisement. Des cheminements piétons et des pistes cyclables végétalisés sont prévus dans le cadre du projet
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront liées aux utilisateurs du site et du marché, en milieu urbain. Le projet ne sera donc pas source de gêne sonore particulière. Toutes les mesures nécessaires seront prises en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les Cartes Stratégiques de Bruit, le site est en dehors de toute zone concernée par des nuisances associées au réseau routier ou ferroviaire. Le PLU-H ne recense aucune voie bruyante à proximité. L'ambiance sonore pourra être qualifiée de modérée urbaine.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les odeurs liées au marché seront évitées par l'évacuation régulière des déchets.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voiries contribueront à la pollution lumineuse locale. Le site et le quartier étant déjà très urbanisé, l'impact est jugé comme négligeable.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé au sein du quartier des Vernes, le site d'étude est concerné par une forte ambiance lumineuse (voiries, logements, ...).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées conformément à la réglementation applicable et en respectant le principe de l'infiltration d'une partie des eaux à la parcelle. Le reste sera rejeté dans le réseau public.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet des eaux pluviales se fera en partie par infiltration au milieu naturel. Le reste sera rejeté dans le réseau public.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera aucun effluent direct au milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier générera des déchets divers, qui seront collectés et évacués selon les filières appropriées (cf. annexe volontaire n°1). Lors de son fonctionnement, le projet sera source de déchets ménagers et assimilés, notamment en lien avec la tenue du marché. Une aire déchets dédiés avec des bacs de tri sera prévue. Les déchets collectés seront gérés par la collecte régulière. Ils seront triés afin d'en assurer le recyclage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu patrimonial n'est recensé à proximité. Aucun impact visuel n'est pressenti vu le caractère densément urbanisé du quartier des Vernes et la présence d'immeubles de grande hauteur, alors que le projet ne prévoit que des aménagement au sol : refonte des voiries et espaces publics. La végétalisation du projet et la création d'espaces de vie et d'aires ludiques permettra d'améliorer la situation par rapport à l'existant avec notamment le rôle occultant de la végétation, l'apaisement des paysages, etc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du projet sera positif en ce qu'il permettra d'améliorer la mixité sociale, d'améliorer l'appropriation de l'espace public par les habitants, notamment les publics sensibles (femmes, enfants, personnes âgées), en lien avec la réduction des situations de trafic et de squats. Une partie des stationnements seront transformés en parc et en espaces publics : marchés, aires de jeux. L'impact sera également positif en termes d'îlots de chaleur urbains.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets ont fait l'objet d'un avis de l'AE depuis 10/2021 :

- Avis n°2021-ARA-AP-1247 du 21/12/2021 : renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière Lafarge-Holcim granulats sur les communes de Beauvallon et Givors (69), à plus de 2 km. Au vu des activités très différentes envisagées et de l'accès par des voies différenciées, aucun impact cumulé n'est attendu,
- Avis n°2021-ARA-AP-1225 du 26/10/2021 : ouvrages écrêteurs et aménagements hydrauliques portés par le SMAGGA sur les communes de Messimy, Soucieu-en-Jarrest, Chaponost, Brignais, Givors, Montagny et Beauvallon (69). Un ouvrage est envisagé sur le secteur des Vernes. L'impact cumulé attendu est positif : réduction de l'importance des crues et de l'exposition de la population
- Absence d'avis du 16/04/2022, portant sur une plateforme de broyage de déchets de bois à Givors (69) : aucun impact cumulé n'est attendu au vu de la destination urbaine du projet (contre exploitation forestière)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude géotechnique : nappe peu profonde et implantation sur des remblais. A compléter par les études géotechniques en phase PRO.

Etude pollution (amiante et HAP des enrobés) : absence de pollutions dans les enrobés

Présentation COPIL AVP : définition d'un scénario d'aménagement (place basse) qui permettra d'adresser les problématiques sociales (squat et trafics), de désimperméabiliser une partie de l'emprise, renforcer la végétalisation et lutter contre les îlots de chaleur urbains, d'assurer la collecte et la gestion des eaux pluviales, etc.

Projet de Dossier Loi sur l'Eau : aucun impact négatif sur les milieux aquatiques et aucune mesure ERC nécessaire, le projet ayant anticipé sa gestion des eaux pluviales. Au vu de la désimperméabilisation de certaines surfaces pour l'infiltration, l'impact en termes de ruissellements sera positif.

Voir annexe volontaire n°1 pour plus d'informations

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Modification des stationnements à l'échelle du projet et suppression de certains parkings en surface

Redimensionnement des voiries et cheminements piétons, végétalisation

Insertion paysagère en lien avec la végétalisation et la gestion des eaux pluviales

Recréation d'habitats et de fonctionnalités écologiques via la plantation de strates diversifiées et la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales à l'air libre

Désimperméabilisations et limitation des effets ICU

Gestion d'une partie des eaux pluviales à la parcelle par infiltration

Impact positif vis-à-vis du risque d'inondations par ruissellement

Prise en compte des dispositions géotechniques nécessaires et des risques liés à la nature des sous-sols

Diagnostics réalisés pour les démolitions (amiante et HAP des enrobés)

Prise de mesures générales de gestion du chantier

Compléments d'études à prévoir : complément géotechnique, DLE à déposer, diagnostic PEMD

Voir annexes volontaires pour plus d'informations

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non : le site ne présente pas de contrainte majeure à l'exception de la géotechnique, la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation par ruissellement. Des analyses urbaines ont été menées afin de retenir un scénario d'aménagement et intégrer le projet dans son environnement social, humain et naturel : intégration des problématiques sociales, requalification des espaces publics, refonte des voiries en lien avec le développement des mobilités douces, végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains...

Les études menées (étude géotechnique, diagnostic amiante et HAP des enrobés, dossier loi sur l'eau) ont permis de prendre en compte les enjeux du site et de prévoir des mesures adaptées en phase construction et exploitation. Le projet contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie et la création d'un espace public que la population pourra occuper.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire n°1 : Synthèse des enjeux environnementaux du site Annexe volontaire n°2 : Compte-rendu d'intervention géotechnique Annexe volontaire n°3 : Projet de Dossier Loi sur l'Eau	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe volontaire n°4 : Présentation COFIL stade AVP Annexe volontaire n°5 : Diagnostic amiante / HAP sur enrobés	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom VESSILLER

Prénom Béatrice

Qualité du signataire 2ème Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

À LYON

Fait le 23/06/2025

Signature du (des) demandeur(s)



